

La 22^{ème} édition du **Junior Slow Melody Contest** aura lieu le **samedi 31 janvier 2026** à **Orsières** et sera organisée par la société de musique **L'Echo d'Orny d'Orsières**.

Le **JSMC** s'adresse aux jeunes et très jeunes solistes. Il s'agit d'un concours pour instrumentistes de cuivre et de bois où les qualités musicales priment sur la technique. L'interprétation, l'intonation et la musicalité sont au premier plan. Les très jeunes musiciens trouveront là une occasion idéale pour faire leurs débuts. Ce concours offre à tous les participants la possibilité de montrer leur talent et de se mesurer dans un cadre amical. Le **JSMC** est un encouragement pour les jeunes musiciennes et musiciens dans leur formation instrumentale.

L'édition 2026 sera organisée sur une formule identique à celle de 2025 avec la réception des solistes **Juniors** et **Cadets** en début de matinée pour les concours par **catégorie d'âge** pour les **Cadets** et concours de **qualification** pour les **Juniors**. Les solistes **Minimes** (moins de 13 ans) seront **attendus en fin de matinée** pour un concours par catégorie **d'année de naissance**, qui aura lieu durant l'après-midi.

Nouveauté pour les Minimes pour cette prochaine édition : les 5 premiers (et plus uniquement les 3 premiers) de chaque catégorie d'âge Minimes recevront un prix lors de l'annonce des résultats du soir.

Le délai d'inscription est fixé au 15 octobre 2025

L'inscription se fera uniquement via le portail d'inscription, au prix de Frs. 40.- par soliste.

Pour vous inscrire, veuillez suivre la procédure suivante :

1. Utiliser votre compte de l'année précédente (possibilité de récupération du nom d'utilisateur et mot de passe) ou créer un nouveau compte sur le site portail.jsmc.ch.
2. Se connecter, ajouter le(s) soliste(s) dans la liste d'inscription.
3. Transmettre les partitions (1 exemplaire de la partition solo uniquement – pas de partition d'accompagnement piano) au format PDF lisible (photo via téléphone non-admises) lors de l'inscription internet.
4. **À ne pas oublier lorsque tous les solistes ont été enregistrés : Valider** la liste et régler le montant d'inscription du(des) soliste(s) par paiement internet (Twint ou carte de crédit) ou par virement postal (poste ou e-Banking), **dans les délais d'inscription**.

Seules les inscriptions complètes et validées dans les délais (partitions et paiement complet sur le compte du concours) seront acceptées.

Une marche à suivre détaillée de la procédure d'inscription est disponible sur le portail internet du concours (portail.jsmc.ch) dans le menu **Aide et Infos**.

Le comité directeur, la commission musicale ainsi que la société organisatrice se réjouissent d'ores et déjà de vous accueillir à **Orsières** le **31 janvier 2026**.

Le président : Philippe Luisier

